

Règlements pour la période des examens

L'élève doit :

- se présenter à l'examen avec tout son matériel (crayon, stylo, gomme à effacer, calculatrice, etc.);
- ne rien apporter à la salle d'examen autre que le matériel ci-haut;
- garder le silence en tout temps jusqu'à ce que la parole lui soit accordée par le surveillant. Aucun commentaire oral ne sera toléré (commentaire, expression, etc.);
- lever la main pour obtenir l'aide du surveillant;
- demeurer dans la salle d'examen pour au moins une heure, évitant de se lever pour aucune raison.

**** Les appareils électroniques de toutes sortes sont strictement interdits (ex: iPod, MP3, cellulaire, etc...)**

N.B. Aucun échange de matériel ne sera permis, y compris calculatrice, crayon, gomme à effacer, etc.

Le papier pour écrire sera fourni par l'école.

Retards/absences

L'élève qui arrive en retard doit se présenter au secrétariat de l'école.

Aucun élève ne sera permis d'entrer dans la salle une demi-heure après le début de l'examen.

L'élève qui prévoit être absent doit recevoir l'approbation de la direction pour cette absence.